Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase Comté Matapédia

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 30 mai 2016 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire

Madame Marjolaine Dubé DAstous

Monsieur Martin Carrier Madame Chantal Gendron Madame Johanne Caron Monsieur Mario Gendron

Madame Mélanie Bélanger est absente

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance Résolution 100-16

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 sur proposition de Monsieur Mario Gendron et appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture
- 2. Lecture de l'ordre du jour
- 3. Mandat au Service de génie municipal de la MRC de la Matapédia
- 4. Ouverture et résultats des soumissions pour achat d'une niveleuse usagée articulée
- 5. Engagement pour emploi d'été
- 6. Estimation des coûts pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc
- 7. Levée de la réunion

<u>Lecture de l'ordre du jour, adoption</u> Résolution 101-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

Mandat au Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia Construction d'une nouvelle salle communautaire Résolution 102-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité mandate le Service de génie municipal de la MRC de la Matapédia pour :

- 1. suivi et coordination auprès de la municipalité
- 2. rédaction, lancement de l'appel d'offres et analyse des soumissions pour le mandat de services professionnels (architecte et ingénieur)

La municipalité accepte le budget d'honoraires professionnels de la MRC de la Matapédia d'environ 4 000 \$ pour la réalisation de l'étape 2 dans le cadre du projet de la construction d'une nouvelle salle communautaire.

Adoptée

Ouverture et résultats des soumissions pour achat d'une niveleuse usagée articulée Résolution 103-16

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'achat d'une

niveleuse usagée articulée;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner : Équipements Sigma

inc., Les Entreprises Georges Valois & Fils inc., Les Entreprises Yvon

D'Astous et Fils inc. et Transport Martin Alain inc.

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 25 mai 2016 à 16 h 5 au

bureau municipal en présence de monsieur Jean-Marc Dumont, maire

agissant comme témoin;

Attendu qu' une seule soumission a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

En conséquence, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission conforme de Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc., pour l'achat d'une niveleuse usagée articulée de marque Champion, modèle 730A. au montant de trente-cinq mille six cent quarante-deux dollars et 25 (35 642.25 \$) incluant les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission déposée le 24 mai 2016. Que la dépense soit affectée au poste budgétaire n° 03 60 000 729.

Que monsieur Jean-Marc Dumont, maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires pour l'achat de la niveleuse usagée articulée de marque Champion ainsi que tous les documents pour le transfert du véhicule à la Société d'assurance automobile du Québec.

Adoptée

Monsieur Martin Carrier, conseiller et Madame Johanne Caron, conseillère quitte la salle du conseil avant la discussion du point n° 5 à 21 h 40.

Engagement pour emploi d'été Résolution 104-16

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu que la municipalité engage Madame Britany Carrier et Monsieur Sébastien Caron pour l'entretien des platebandes, faire le coupe-herbe, tondre les pelouses sur les terrains municipaux et d'autres petits travaux qui s'ajouteront. Les employés seront supervisés et les travaux définis par la directrice générale. Le taux horaire a été établi et sera inscrit sur la liste des salaires 2016. Adoptée

Monsieur Martin Carrier, conseiller et Madame Johanne Caron, conseillère reviennent à la salle du conseil après le point n° 5 à 21 h 47.

Estimation des coûts pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc Attribution du contrat de gré à gré Résolution 105-16

Attendu que la municipalité a adhéré au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-

Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du

Programme;

Attendu que la municipalité par la résolution N° 66-16 a demandé une estimation des couts

à Richard Poirier & Frères Électrique Ltée pour la fourniture et la pose de

lampadaires dans le parc;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Johanne Caron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte la proposition de prix au montant de $\pm 11\ 106$ \$ plus les taxes applicables pour la fourniture et la pose de lampadaires dans le parc, l'estimation comprend :

- ► Poteau client avec compteur et panneau électrique (matériel et main-d'œuvre)
- Trois (3) luminaires décoratifs et bases de béton (matériel et main-d'œuvre)
- Filage, boites, conduits et raccordements (matériel et main-d'œuvre)

 Adoptée

Levée de la réunion Résolution 105-16

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier de clore la séance à 22 h.	
	Adoptée
Jean-Marc Dumont, maire	Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière
Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.	
Jean-Marc Dumont, maire	